

L'info-Fassett

Avril 2026



LA 148 EN FOLIE

• Terrain municipal
(coin route 148 et montée Fassett)

📅 16 mai 2026

Vous souhaitez tenir un kiosque de vente?

Des tables sont disponibles sur réservation
auprès de l'administration municipale.

UN MARCHÉ À FASSETT

🛍 Les Découvertes de Fassett

📅 13 et 14 juin 2026

Une toute première édition!

Venez encourager nos artisans et producteurs
locaux et découvrir une foule de produits uniques.



FÊTE CITOYENNE DE FASSETT

• Parc municipal

📅 22 août 2026

Organisée par les conseillères Nancy Beaudette et
Johanne Nolin, cette journée promet d'être festive!

👉 **Bénévoles recherchés!**

Pour vous impliquer, contactez Cindy au bureau
municipal : 📞 819 423-6943 Nancy et Johanne
vous contacteront avec plaisir.



INFORMATIONS – INONDATIONS

Avec la fonte des neiges et les pluies printanières, la vigilance est de mise.

On prévoit pour les prochains jours selon e-navigation.canada:

- **4-6 jours (20-22 avril):** Stabilisation ou légère hausse persistante, avec niveaux encore élevés.
- **7-10 jours (23-26 avril):** Début de diminution graduelle.
- **11-14 jours (27-30 avril):** Diminution continue
- **À plus long terme (début mai):** Retour progressif à la normale.



Tendances météo à Fassett (Environnement Canada) : Généralement ensoleillé pour les prochains jours, avec températures diurnes de 2 à -4°C.

Nous vous invitons à :

- * Surveiller les avis municipaux
- * Prendre les mesures préventives nécessaires
- * Signaler toute situation préoccupante

GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Avec l'arrivée du beau temps, c'est le moment idéal pour faire votre grand ménage, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre propriété. Profitons-en pour adopter des pratiques écoresponsables, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'eau.

Utilisation responsable de l'eau :

Saviez-vous que notre municipalité consomme en moyenne 163 m³ d'eau par jour, soit 163 000 litres quotidiennement?

La municipalité investit chaque année plusieurs milliers de dollars afin d'avoir une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour tous.

Il est donc de la responsabilité de chaque citoyen de contribuer à la préservation de cette précieuse ressource.

Quelques gestes simples :

- * Éviter le gaspillage
- * Limiter l'arrosage inutile
- * Réparer rapidement les fuites

Pensons-y!!!!



Écocentre Municipalité de Fassett



Matières acceptées

- métaux
- batteries et piles
- peinture sans solvant
- pneu sans jante
- huile non-contaminée et filtres
- résidus verts (terre non contaminée, branches, feuilles, gazon)
- bonbonne de propane vide
- appareils électroniques

Matières refusées

- bardeaux d'asphalte
- matériaux de construction (évier, bain, toilette, fenêtre, céramique, etc...)
- armes, munition, feux d'artifice
- résidus domestiques
- sols contaminés, souches, plantes envahissantes, roche, asphalte, ciment
- déchets biomédicaux
- carcasse d'animaux et leurs déjections
- lampes, ballast, fluorescent
- pneu avec jante
- appareil avec réfrigérant et compresseur (machine à eau, cellier, réfrigérateur, congélateur, etc.)

Conditions d'utilisation

Réservé uniquement aux citoyens de Fassett.

Il est interdit de récupérer toute matière de l'écocentre sans autorisation.

La Municipalité se décharge de toute responsabilité en cas d'accident lors du déchargement des matières par l'utilisateur.

Pour toute question concernant les matières acceptées ou refusées, merci de contacter le bureau municipal.

819-423-6943

Merci de respecter les consignes affichées sur place afin d'assurer un service efficace et sécuritaire pour tous.

COLLECTES DES ENCOMBRANTS

À inscrire à votre calendrier, les prochaines dates de collectes des encombrants.

Jeudi, 21 mai 2026

Mardi, 30 juin 2026

Jeudi, 10 septembre 2026

Mardi, 3 novembre 2026

Prendre note des matières qui ne seront pas collectées en bordure de la route :

- Matériaux de construction
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Ferrailles
- Pneus
- Appareils contenant du fréon et compresseur



Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fassett.com

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com



MUNICIPALITÉ DE FASSETT



EMPLOIS D'ÉTÉ DESTINÉS AUX JEUNES AGÉS ENTRE 15 ET 30 ANS

La municipalité de Fasset a obtenu deux subventions dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2026 et ce, pour une durée de 8 semaines de 30 heures. Deux postes sont donc ouverts. Voici un aperçu des tâches reliées à ceux-ci :

JOURNALIER / MANŒUVRE MUNICIPAL

(Début de l'emploi 29 juin 2026)

Tâches :

- Entretien des terrains et bâtiments municipaux ;
- Assister l'équipe des travaux publics dans l'entretien des conduites d'aqueduc et des égouts ;
- Participer à l'entretien du service de sécurité incendie ;
- Avoir un permis de conduire serait un atout ;
- Toutes autres tâches reliées à son d'emploi.

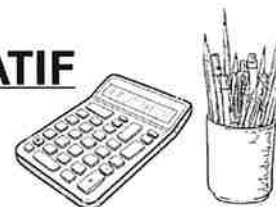


COMMIS ADMINISTRATIF

(Début de l'emploi 29 juin 2026)

Tâches :

- Participation à la gestion de l'information et apporter un support au personnel de l'administration, ainsi que du service d'urbanisme, lors de la réalisation des différentes tâches administratives reliées à son emploi.



Vous pouvez apporter votre curriculum vitae au bureau municipal situé au 19, rue Gendron ou nous l'envoyer par courriel à l'attention de la directrice générale, Chantal Laroche : dg@village-fassett.com **au plus tard le 25 mai 2026.**

Rémunération selon l'expérience.

***Critères d'emplois ;**

- Être âgés entre 15 et 30 ans;
- Répondre aux exigences nommées dans la convention d'emploi d'été



**Emplois d'été
Canada**



Municipalité de Fassett

19, rue Gendron, Fassett (Québec) J0V 1H0

Tél. : (819) 423-6943 / Fax : (819) 423-5388 / Courriel : dg@village-fassett.com

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal de Fassett lors de sa séance ordinaire tenue le 8 avril 2026, a adopté le règlement ci-après et ce, aux termes de la résolution numéro 2026-04-084, à savoir

2026-10

RÈGLEMENT ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal de la Mairie, au 19 rue Gendron, à Fassett. Ledit règlement est également disponible sur le site internet de la municipalité, soit au www.village-fassett.com.

Donné à Fassett, ce 22 avril 2026

Par Chantal Laroche
Directrice générale et greffière-trésorière